THE REVIEW 10

CONDITIONS

Age : 16-25 ans

Durée maximum du film : 10 minutes (générique compris)

Genre : Fantastique, insolite et étrange

Conditions : Sont acceptés dans la compétition : les films produits, lauréats d'une aide financière, humaine ou matérielle, les films accompagnés par une boîte de production, par une association, par un collectif, un organisme de formation professionnelle ou un établissement scolaire.
Les films doivent avoir été produits entre septembre 2024 et août 2025.

Prix du lauréat·e : 1000€ de location chez Cosmik Vidéo

PRECISIONS

1. Objet du Festival Court Métrange - The Review

Le Festival a pour but de promouvoir et de faire découvrir la création de courts métrages de fiction à caractère fantastique, insolite ou étrange. Le concours The Review est une compétition de courts métrages destinée aux 16-25 ans, organisée dans le cadre de la 21è édition du Festival Court Métrange à Rennes. Il a pour ambition de mettre en lumière l'émergence de la nouvelle génération.

2. Contact et adresse postale du Festival

Association UV7A - Court Métrange, 3679 Bd des Alliés, 35510 Cesson-Sévigné - France / www.courtmetrange.eu / emergence@courtmetrange.eu

3. Conditions de participation

Le concours The Review 10 est ouvert à tous·tes les réalisateur·rices entre 16 et 25 ans, de France et de tout autre pays du monde. Les films proposés doivent avoir été produits après le 1er septembre 2024. Compétition ouverte aux courts métrages, d'une durée maximale de 10 minutes générique compris.

4. Inscription

L'inscription doit se faire avant le 15 août 2025, sur la plateforme d'inscription des courts métrages aux festivals : https://www.festhome.com . Lors de cette inscription chaque film doit s'acquitter d'une somme de 4 euros, via la plateforme.

5. Sélection

L'annonce aux ayants-droits de la sélection officielle se fera à partir du mois d'août 2025. Les résultats de la sélection seront en ligne sur le site du Festival www.courtmetrange.eu à partir du mois de août/septembre 2025. Les films sélectionnés pour la compétition The Review seront diffusés au cinéma Pathé de Rennes. Dans le cadre du Festival, ils pourront être projetés plusieurs fois et dans des lieux partenaires.

Les réalisateur·trices ou producteur·trices des films sélectionnés seront amené·es à fournir via un téléchargement en ligne, dès l'annonce de la sélection, les éléments complémentaires suivants :

- ☐ un bref synopsis en français.
- ☐ un jeu de photos du film (jpeg 300 dpi).
- ☐ une affiche du film (jpeg 300 dpi).
- ☐ le film en ProRes si DCP non disponible, ainsi qu'une version H264 en plus en 20 mbs minimum. (Les copies doivent être obligatoirement CLEAN, avec les fichiers de sous-titres fournis à part.)
- ☐ les fichiers de sous-titres du film en format .srt ou .txt. uniquement, en anglais et français si disponible, avec les timecodes correspondant exactement à la copie fournie.
- ☐ une fiche technique du film avec le descriptif technique utilisé (logiciel, effets spéciaux, I.A, etc.).

6. Présence des réalisateur·trices

Le Festival prend en charge l'hébergement des réalisateur·rices en compétition uniquement chez l'habitant.

7. Conditions relatives à l'exploitation

Les participant·e.s cèdent au Festival, sans contrepartie, le droit de diffusion de leur film pour la diffusion dans les publications du Festival, dans la presse, sur les antennes de télévision et sur le réseau internet. Les participant·es acceptent que le matériel transmis soit utilisé comme support de communication. Ainsi, les participant·es de la catégorie Online acceptent la diffusion de leur film sur la page YouTube du Festival le temps du Festival. Les films pourront être retirés sur demande, à l'issue du Festival, soit après le 5 octobre 2025.

L'ayant-droit garantit à la direction du Festival d'être détenteur de tous les droits nécessaires (droits d'auteur, droits à l'image et tous droits de propriété intellectuelle) auprès des personnes habilitées en vue de l'exploitation de ces films, en intégralité ou en extraits. Ces utilisations ne pourront donner lieu à un versement de droit d'auteur. Toute participation suppose que chaque participant·e aient eu toutes les autorisations nécessaires de droit à l'image des personnes apparaissant dans leurs courts métrages.

La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

In fine : Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation de ce règlement sera de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance de Rennes.

Prénom et nom :

Titre du film :

J'accepte les conditions de participation à la 21e édition du Festival Court Métrange.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »